

Charte de Lobbying Responsable de Crédit Agricole S.A.

Contexte :

L'industrie bancaire est un rouage essentiel du financement des économies modernes, en particulier par sa fonction de transformation et d'orientation des flux financiers. Elle interagit aujourd'hui tant au niveau mondial, dans un environnement globalisé et complexe, que localement, au plus près de ses clients. Les récentes crises financières ont mis en évidence l'interdépendance de ces différentes dimensions et l'importance d'une régulation coordonnée, au service de tous les intérêts en présence.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole, acteur bancaire et financier majeur en France et en Europe, mais aussi acteur social à part entière avec près de 160.000 collaborateurs et plus de 50 millions de clients, considère légitime de faire entendre son point de vue sur l'évolution des règles et codes de conduites qui lui sont applicables. Il le fait par le biais de ses activités de lobbying dont la vocation principale est d'éclairer les régulateurs français, européens et, le cas échéant internationaux, sur les conséquences de leurs décisions sur les activités qu'il exerce au service du financement de l'économie, mais aussi sur l'ensemble des parties prenantes à ses activités, qu'il s'agisse de ses clients particuliers, entreprises, de ses salariés, de ses actionnaires ou de ses fournisseurs.

Crédit Agricole S.A. conçoit ainsi ses activités de lobbying comme une contribution d'experts et de praticiens tant au débat politique que technique. Cette contribution lui semble d'autant plus importante que les acteurs de la régulation dans le domaine bancaire et financier sont multiples. Les décisions peuvent émaner des législateurs comme des superviseurs et contrôleurs nationaux et européens, voire même être prises au plus haut niveau mondial, notamment au sein du G20 et son bras opérationnel, le Comité de Stabilité Financière. Par sa taille et le nombre des métiers exercés, Crédit Agricole S.A. est en mesure de mobiliser en son sein des compétences et expertises professionnelles diverses, capables d'appréhender les questions financières et bancaires dans leur globalité et leur complexité et d'apporter à ces autorités sa vision argumentée des impacts de leurs décisions et, le cas échéant, ses propositions. Il agit dans un esprit d'ouverture au dialogue et il considère normal et sain que ses arguments soient confrontés à ceux des autres parties prenantes, qu'elles soient institutionnelles ou issues de la société civile.

Crédit Agricole S.A. exerce ses activités de lobbying en cohérence avec la démarche globale de promotion et d'amélioration continue des actions du groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette démarche, décrite dans son Plan stratégique « Engagements 2014 », s'exprime à travers son programme d'actions baptisé « FReD » qui vise à généraliser dans l'ensemble de Crédit Agricole S.A. les pratiques RSE par l'engagement de toutes les entités. L'ambition stratégique du Groupe Crédit Agricole d'être la référence en Europe de la Banque Universelle de Proximité, passe aussi par la volonté d'être la banque de référence pour ses pratiques de lobbying. La présente charte, applicable à l'ensemble des filiales et entités de Crédit Agricole S.A. en France et à l'International, en constitue la pierre angulaire.

Organisation :

- Activités de lobbying exercées directement

Au sein du Secrétariat général, le lobbying de Crédit Agricole S.A. est placé sous la responsabilité du Directeur des affaires publiques. Les ressources dédiées à la Direction des affaires publiques sont essentiellement constituées des rémunérations du personnel salarié de Crédit Agricole S.A. qui y travaillent. Outre son directeur, elle comprend neuf personnes employées à temps plein, dont trois personnes localisées à Bruxelles.

Le directeur des affaires publiques coordonne seul ou, en fonction des sujets, en liaison avec les métiers et/ou directeurs des affaires publiques et métiers des filiales concernés, la préparation des prises de position de Crédit Agricole S.A. sur les décisions des régulateurs et des pouvoirs publics qui touchent à ses activités.

Il peut s'agir, en France, non seulement du pouvoir législatif et des ministères mais aussi d'autorités publiques comme l'Autorité de contrôle prudentiel, l'Autorité des marchés financiers, ou encore des instances légales consultatives comme le Comité consultatif des services financiers. De même, au niveau européen, outre la Commission, le Parlement et le Conseil, les régulateurs concernés peuvent être, par exemple, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), celle des banques (EBA) ou des assurances (EIOPA), voire la Banque centrale européenne.

La **Direction des affaires publiques** propose également à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. les noms des organismes ou personnes auprès de qui ces messages doivent être portés et dans quelles conditions ils doivent l'être (demande de rendez-vous physique ou téléphonique, courrier motivé, participation individuelle ou dans le cadre d'une démarche associée, ...). En fonction des situations, en particulier dans le cadre de démarches internationales, la Direction des affaires publiques de Crédit Agricole S.A. et/ou celles de filiales, sont susceptibles de recourir, de façon ponctuelle, à des cabinets extérieurs de conseil.

Dans le cas particulier des questions européennes, aujourd'hui à l'origine de près de 80% de la réglementation bancaire, les démarches décrites ci-dessus s'effectuent en liaison étroite avec la **délégation aux affaires européennes** de la Direction des affaires publiques de Crédit Agricole S.A. Les membres de cette délégation - comme Crédit Agricole S.A. dans son ensemble - sont enregistrés comme représentants d'intérêts au sein du Registre de Transparence¹ de la Commission européenne et du Parlement européen (n° 35147251117-11). A ce titre, ils adhèrent au Code de Bonne Conduite² du Registre de Transparence européen. Ils sont également accrédités, individuellement, par le

¹ <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/listlobbyists.do?letter=A&d-7641134-p=4&alphabetName=LatinAlphabet>

² http://europa.eu/transparency-register/about-register/code-of-conduct/index_fr.htm

Parlement européen, le groupe faisant par ailleurs l'objet d'une déclaration financière pour ses activités de lobbying. La délégation aux affaires européennes constitue le point d'entrée de Crédit Agricole S.A. pour les questions européennes.

C'est elle qui transmet aux autorités européennes les contributions de Crédit Agricole S.A. aux consultations lancées par les institutions communautaires. Ces contributions sont publiées sur les sites de ces institutions, dans la limite des informations d'ordre concurrentiel susceptibles d'être mentionnées dans les réponses de Crédit Agricole S.A. et dont la publication nuirait à ses intérêts juridiques et commerciaux, notamment par l'exploitation que pourrait en faire la concurrence.

➤ Activités indirectes

La Direction des Affaires publiques de Crédit Agricole S.A. coordonne également la représentation de Crédit Agricole S.A. au sein des associations professionnelles dont il est membre, en direct ou par le biais de ses filiales. Pour la France, On peut citer à ce titre la Fédération Bancaire française, la Fédération française des sociétés d'assurance, l'Association des sociétés financières, l'Association Française de Gestion financière, l'Association Française des professionnels des titres, le MEDEF, l'Association Française des marchés financiers ou encore, l'Association multisectorielle Paris-Europlace... Au niveau européen, on rappellera sa participation active aux travaux des associations suivantes : la Fédération bancaire européenne (FBE), l'European Banking Industry Committee (EBIC), Insurance Europe, European Fund & Asset Management Association (EFAMA), Association of Financial Markets in Europe (AFME), mais aussi à des cercles d'industrie tels que l'European Financial Services Roundtable (EFR) et l'European Banking Group (EBG), etc. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est également membre d'une plateforme de dialogue entre le Parlement européen et l'industrie financière, l'European Parliamentary Financial Services Forum (www.epfsf.org). Cette plateforme est une initiative du Parlement européen. Enfin, Crédit Agricole S.A. contribue aux réflexions de plusieurs *Think Tank*, notamment EUROFI.

Dans tous les cas, en association avec les représentants des métiers désignés pour représenter Crédit Agricole S.A. dans ces Instances et dans les groupes de travail qu'elles mettent en place, la Direction des affaires publiques de Crédit Agricole S.A. veille à la cohérence des positions prises par ces associations avec celles qu'il défend en direct. Pour les questions législatives et réglementaires susceptibles d'affecter Le Groupe Crédit Agricole dans son ensemble, le lobbying est exercé par la Direction des affaires publiques de Crédit Agricole S.A. - en coordination avec les différents métiers et/ou entités de Crédit Agricole S.A. concernés - et la FNCA (Fédération nationale du Crédit Agricole).

Les Engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lobbying

➤ **Transparence et conformité**

Crédit Agricole S.A. s'engage à :

- Permettre la claire identification de la démarche et de la représentation des intérêts. Les experts représentants Crédit Agricole S.A. doivent clairement indiquer lorsqu'ils s'entretiennent avec les parties prenantes :
 - o s'ils mènent une démarche au nom du Crédit Agricole ;
 - o s'ils interviennent en appui d'une association professionnelle dont le Crédit Agricole S.A. est membre.
- Exercer des pratiques de lobbying en conformité avec les meilleurs standards relatifs à la conduite des affaires, excluant notamment :
 - o le recours à la corruption et à des pratiques malhonnêtes ou abusives, conformément à sa procédure interne 2011-08 définie par sa Direction des affaires juridiques et de la Conformité, édictée pour l'ensemble du Groupe ;
 - o le recours ou l'acceptation de cadeaux et avantages, conformément à sa procédure interne 2011-15 définie par sa Direction des affaires juridiques et de la Conformité, édictée pour l'ensemble du Groupe.
- Veiller à ce que les tiers avec lesquels il peut être ponctuellement amené à collaborer acceptent la présente charte et s'y conforment ;
- Figurer sur les registres des représentants d'intérêts, quand ils existent, des organisations auprès desquelles il est amené à exercer ses activités de lobbying ;
- Respecter les codes de conduite et règlements des organisations auprès desquelles il est amené à exercer une activité de lobbying, notamment :
 - o En France, les Codes de bonne conduite applicables aux représentants d'intérêts inscrits sur les registres du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;
 - o A Bruxelles, les Codes de conduites applicables aux représentants d'intérêts inscrits aux Registres de Transparence de la Commission européenne et du Parlement européen.
- Respecter les codes de conduite et règlements des organisations professionnelles représentatives au sein desquelles il participe à l'élaboration d'actions de lobbying, comme par exemple, en France, la Charte de conformité au droit de la concurrence de la Fédération Bancaire Française.

➤ **Information et communication**

Crédit Agricole S.A. s'engage à :

- Asseoir ses argumentaires :
 - o Sur des informations fiables ayant fait l'objet d'une analyse et expertise interne ;
 - o Les formuler de la façon la plus claire possible, y compris lorsqu'il s'agit de sujets techniques et complexes ;
 - o Faire apparaître les conséquences sur les différentes parties prenantes, en particulier sur ses clientèles ;
- Publier dans son rapport de développement durable un résumé des principales positions publiques pour lesquelles une action de lobbying a été menée ;
- Publier sur son site Internet ses principales positions publiques ;
- Publier la liste des principaux think tanks et associations professionnelles dont il est adhérent et dans lesquels il est actif ainsi que des organismes et associations actives dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale dont il est membre ou adhérent ;
- Promouvoir à l'égard de l'ensemble de ses interlocuteurs les pratiques de lobbying responsable telles que définies par la présente Charte.

➤ **Réseau interne**

Crédit Agricole S.A. s'engage à :

- être transparent sur la façon dont il est organisé pour mener ses activités de lobbying et à publier cette organisation dans son rapport de développement durable.
- s'assurer que les personnes chargées de façon permanente de l'activité de lobbying :
 - o Disposent des compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction ;
 - o Participent à l'animation des Comités permanents ou Comités ad hoc mis en place au sein de Crédit Agricole S.A. pour analyser les décisions législatives ou réglementaires impactant son activité ;
 - o reçoivent des instructions et informations régulières relevant de leur domaine d'action ;
- rendre compte, par la voie du directeur des affaires publiques, de ses actions et démarches auprès de la Direction générale et, le cas échéant et selon les sujets, des comités spécialisés de son Conseil d'administration.

La présente à vocation à s'appliquer à l'ensemble des filiales et entités composant Crédit Agricole S.A. et à leurs personnels en relation avec les autorités publiques.

Liste des principales associations, cercles et think tanks dont Crédit Agricole S.A. est membre, directement ou indirectement :

Au niveau national :

- Fédération bancaire française : <http://www.fbf.fr/>
- Fédération française des sociétés d'assurances : <http://www.ffsa.fr/>
- Le Groupement français des bancassureurs
- Association française de la gestion financière : <http://www.agf.asso.fr/>
- Association française des professionnels du titre : <http://www.afti.asso.fr/>
- Association française des marchés financiers : <http://www.amafi.fr/>
- Association française des sociétés financières : <http://wwwASF-france.com/>
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance : <http://www.fevad.com/>
- Mouvement des entreprises de France : <http://www.medef.com/>
(Association de fédérations professionnelles, Crédit Agricole S.A peut être appelé à participer à certains de ses groupes de travail)
- Association française des entreprises privées
- Paris Europlace : <http://www.paris-europlace.net/>

Au niveau européen et International :

- European Banking Federation - <http://www.ebf-fbe.eu/>
 - European Banking Industry Committee - <http://www.eubic.org/>
 - European Association of Cooperative Banks (via la FNCA) - <http://www.eacb.eu/>
 - Association of Financial Markets in Europe - <http://www.afme.eu/>
 - Insurance Europe - <http://www.insuranceeurope.eu/>
 - European Fund & Asset Management Association - <http://www.efama.org/>
 - Eurofinas : <http://www.eurofinas.org/>
 - European Financial Services Rountable - <http://www.efr.be/>
 - European Parliamentary Financial Services Forum- <http://www.epfsf.org/>
 - The European Banking Group
 - European banking Industry Committee <http://www.eubic.org/>
(Association d'associations professionnelles européennes, Crédit Agricole S.A peut être appelé à participer à certains de ses groupes de travail)
 - Eurofi - www.eurofi.net
 - Financial Future Forum : <http://www.financialfuture.eu/>
-
- International Capital Market Association (ICMA)- <http://www.icmagroup.org/>
 - Institute of International Finance : <http://www.iif.com/>

Dans le domaine social et environnemental :

- Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) : <http://www.orse.org/>
- Forum du pacte Mondial des Nations-Unies : <http://www.pactemondial.org/>
- Principes climat pour le secteur financier, coordonnée par « The Climate Group » :
<http://www.theclimategroup.org/>
- Principes Equateur : <http://www.equator-principles.com/>
- Charte des relations interentreprises : <http://www.charte-interentreprises.fr>